

Société Millenium Obligataire SICAV

Société Millenium Obligataire SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2011 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 25 mai 2012. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes M. Lamjed Ben Mbarek.

MILLENIMUM OBLIGATAIRE SICAV

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2011

(Unité : en D.T.)

<u>ACTIF</u>	Note	AU 31/12/2011	AU 31/12/2010
AC 1 - Portefeuille-titres	4-1-1	13 799 273	13 127 342
a - Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		899 334	468 884
b - Obligations et valeurs assimilées		12 899 939	12 658 458
c - Autres valeurs		-	-
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités	4-1-2	1 331 005	2 155 728
a - Placements monétaires		1 106 748	1 637 661
b - Disponibilités		224 257	518 067
AC 3 - Créances d'exploitation		-	3 536
a - Dividendes et intérêts à recevoir		-	3 536
b- titres de créance échus		-	-
AC 4 - Autres actifs	4-1-3	3 996	6 233
a - Débiteurs divers		3 996	6 233
c - Immobilisations nettes		-	-
TOTAL ACTIF		15 134 274	15 292 839
<u>PASSIF</u>	4-1-4		
PA 1 - Opérateurs créditeurs		37 134	33 465
PA 2 - Autres créditeurs divers		1 478	1 329
TOTAL PASSIF		38 612	34 794
<u>ACTIF NET</u>		15 095 662	15 258 045
CP 1 - Capital	4-1-5	14 600 472	14 720 753
CP 2 - Sommes distribuables	4-2-5	495 190	537 292
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		308	549
b - Sommes distribuables de l'exercice		494 882	536 743
ACTIF NET		15 095 662	15 258 045
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		15 134 274	15 292 839

MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV

ETAT DE RESULTAT ARRETE AU 31 DECEMBRE 2011

(Unité : en D.T.)

	Note	Période du 01/01/2011 Au 31/12/2011	Période du 01/01/2010 Au 31/12/2010
PR 1 - Revenus du portefeuille-titres	4-2-1	565 365	708 363
a - Dividende		7 110	30 104
b - Revenus des obligations et autres valeurs		558 255	678 259
c - Revenus des autres valeurs		-	-
PR 2 - Revenus des placements monétaires	4-2-2	73 724	113 120
a - Revenus des bons de trésor		-	10 977
b - Revenus des billets de trésorerie		-	-
c - Revenus des certificats de dépôt		3 420	18 201
d - Interets sur comptes courants		273	17 283
e - Revenu des autres placements monétaires		70 031	66 659
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		639 089	821 483
CH 1 - Charges de gestion des placements	4-2-3	-92 100	-111 806
REVENU NET DES PLACEMENTS		546 989	709 677
CH 2 Autres charges	4-2-4	-31 744	-35 889
RESULTAT D'EXPLOITATION		515 245	673 788
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation		-20 363	-137 045
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		494 882	536 743
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		20 363	137 045
RESULTAT NON DISTRIBUABLE		-22 259	2 994
Variation des plus (ou moins) values potent./titres		-16 274	61 312
Var. plus (ou moins) values réalisées/ces de titres		-3 852	-50 143
Frais de négociation		-2 133	-8 175
RESULTAT NET DE LA PERIODE		492 986	676 782

MILLENIUUM OBLIGATAIRE SICAV**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET ARRETE AU 31 DECEMBRE 2011**

(Unité : en D.T.)

	Période du 01/01/2011 Au 31/12/2011	Période du 01/01/2010 Au 31/12/2010
AN 1 - <u>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT</u>		
<u>DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>	492 986	676 782
a - Résultat d'exploitation	515 245	673 788
b - Variation des plus (ou moins) values potent./titres(*)	- 16 274	61 312
c - Plus (ou moins) values réalisées/cession de titres(*)	- 3 852	- 50 143
d - Frais de négociation de titres	- 2 133	- 8 175
AN 2 - <u>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>	- 537 292	- 730 927
AN 3 - <u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>	- 118 077	- 4 292 276
a - Souscriptions	33 578 559	69 925 069
- Capital	32 244 900	67 202 600
- Régularisation des sommes non distribuables	681 553	1 445 435
- Régularisation des sommes distribuables	652 106	1 277 034
b - Rachats	- 33 696 636	- 74 217 345
- Capital	- 32 340 000	- 71 269 600
- Régularisation des sommes non distribuables	- 684 475	- 1 534 215
- Régularisation des sommes distribuables	- 672 161	- 1 413 530
VARIATION DE L'ACTIF NET	- 162 383	- 4 346 421
AN 4 - <u>ACTIF NET</u>		
a - en début de période	15 258 045	19 604 466
b - en fin de période	15 095 662	15 258 045
AN 5 - <u>NOMBRE D' ACTIONS</u>		
a - en début de période	143 963	184 633
b - en fin de période	143 012	143 963
VALEUR LIQUIDATIVE	105,555	105,986
AN 6 - <u>TAUX DE RENDEMENT</u>	3,11%	3,54%

Notes aux Etats Financiers

1. Présentation de Millenium Obligataire SICAV

Millenium Obligataire SICAV est une société d'investissement à capital variable, régie par la loi n° 88-92 du 2 aout 1988 telle que modifié par la loi n° 92-113 du 23 novembre 1992, la loi n° 95-87 du 30 octobre 1995 et la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001. Elle a été créée le 22 juin 2001, et a reçu l'agrément du ministère des finances le 13 juin 2000, et le visa du prospectus d'émission par le C.M.F le 26 octobre 2001, sous le n° 01.425.

La gestion du portefeuille titres de la **Millenium Obligataire SICAV** est assurée par la Compagnie Gestion et Finance (C.G.F), moyennant une rémunération égale à 0,4% de l'actif net moyen, réglée trimestriellement et à terme échu.

La banque Internationale Arabe de Tunisie (B.I.A.T) a été désignée dépositaire des titres et fonds de la **Millenium Obligataire SICAV**, moyennant une rémunération payable trimestriellement et à terme échu, arrêtée comme suit :

- ✓ De 0 à 10 millions de dinars : 0,1% de l'actif net avec minimum de 6 000 DT
- ✓ De 10 millions à 20 millions de dinars : 0,08% de l'actif net
- ✓ Au-delà de 20 millions de dinars : 0,06% de l'actif net

2. Référentiel comptable

Les états financiers intermédiaires relatifs à la période allant du 1er janvier au 31 Décembre 2011 ont été établis conformément aux dispositions des normes comptables tunisiennes et notamment les normes comptables relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 janvier 1999..

Aucune divergence significative entre les méthodes comptables appliquées par la société **Millenium Obligataire SICAV** et les normes comptables tunisiennes n'est à signaler.

3. Bases de mesure et principes comptables pertinents

Les états financiers intermédiaires sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuilles-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat les frais encourus à l'occasion d'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2. Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote.

La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus au moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur du marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours moyen en bourse à la date du 31/12/2011.

3.3. Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et les valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché à la date du 31/12/2011 ou par rapport à la date antérieure la plus récente.

La différence par rapport au prix d'achat à la clôture précédente constitue, selon les cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires comprennent les bons du Trésor et les billets de trésorerie. Ces valeurs sont évaluées à la date d'arrêté à leur prix d'acquisition (Valeur nominale- intérêts précomptés non échus).

3.4. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de la valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée

directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4- Notes explicatives des différentes rubriques figurant dans le corps des états financiers :

4.1. Note explicatives du bilan

4-1.1 Portefeuille Titres :

Le portefeuille-titres est arrêté au 31 décembre 2011 à 13,799,273 dinars, détaillé comme suit :

DESIGNATION	Nbre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2011	% actif
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES				
OBLIGATIONS DE STES ADMISES A LA COTE				
EO ATL 2007/1	50	1 001	1 018	0,01%
EO BTE 2009	100	8 000	8 099	0,05%
EO BTE 2009	4900	388 080	393 467	2,60%
EO BTE 2009	100	8 000	8 099	0,05%
EO CIL 2009/1	1600	96 000	97 904	0,65%
EO CIL 2010/1	4600	368 000	374 546	2,47%
EO CIL 2010/2	5000	400 000	402 773	2,66%
EO HL 2008/1	5000	200 000	207 058	1,37%
EO HL 2009/1	3000	180 000	183 275	1,21%
EO MEUBLATEX 2010-B	1500	150 000	154 426	1,02%
EO PANOBOIS 2007-C	500	40 000	41 512	0,27%
EO TL 2007-2 F	300	12 120	12 628	0,08%
EO TL 2007-2 F	300	12 120	12 628	0,08%
EO TL 2008-1	100	4 000	4 105	0,03%
EO TL SUB 2009	4150	249 000	252 014	1,67%
EO TL SUB 2009	100	6 000	6 073	0,04%
EO TL SUB 2009	100	6 000	6 073	0,04%
EO TL2011-3	6000	600 000	600 769	3,97%
EO UIB 2009/1	1000	90 000	91 933	0,61%
EO UIB 2009/1	100	9 000	9 193	0,06%
EO UIB 2009/1	100	9 000	9 193	0,06%
EO UIB 2009/1	870	78 300	79 982	0,53%
ES ATL 2008	10000	1 000 000	1 020 197	6,74%
ES CIL 2008	3000	300 000	316 780	2,09%
ES TL 2007	5000	100 000	102 356	0,68%
ES TL 2007	2000	40 400	41 053	0,27%
ES TL 2007	200	4 001	4 095	0,03%
TOTAL		4 359 022	4 441 249	29,35%
FCC				
FCC-BIAT-P201	300	300 000	301 391	1,99%
FCC-BIAT-P301	300	300 000	301 548	1,99%
TOTAL		600 000	602 939	3,98%

BTA				
B0316	100	103 530	105 549	0,70%
B0319	500	521 500	533 369	3,52%

B0319	100	104 330	106 712	0,71%
B0319	100	104 030	106 494	0,70%
B0319	290	295 887	305 091	2,02%
B0319	300	306 240	315 733	2,09%
B0319	300	306 390	315 854	2,09%
B0319	300	306 540	315 974	2,09%
B0319	300	306 690	316 095	2,09%
B0319	210	214 788	221 351	1,46%
B0717	475	529 625	525 096	3,47%
B0717	1500	1 650 000	1 655 622	10,94%
B0717	295	302 877	310 217	2,05%
B0822	400	384 000	391 667	2,59%
B0822	200	192 000	195 833	1,29%
B0822	23	22 080	22 521	0,15%
BTA2-8.25%JUIL14	93	98 441	100 502	0,66%
BTA-6.00%MARS12	216	218 592	224 664	1,48%
BTA-6.00%MARS12	400	403 000	416 297	2,75%
BTA-6.10%OCT13	35	35 350	35 717	0,24%
BTA-6.10%OCT13	80	80 640	81 504	0,54%
BTA-6.90% MAI22	352	380 160	389 234	2,57%
BTA-6.90% MAI22	35	37 100	38 336	0,25%
BTA-7.00%FEV15	29	29 290	30 542	0,20%
BTA-7.00%FEV15	20	21 300	21 839	0,14%
BTA-7.00%FEV15	20	20 638	21 591	0,14%
BTA-7.50%AVRIL14	54	58 050	58 967	0,39%
BTA-7.50%AVRIL14	100	107 500	109 197	0,72%
BTA-7.50%AVRIL14	29	30 594	31 554	0,21%
BTA-7.50%AVRIL14	20	21 100	21 763	0,14%
BTA-7.50%AVRIL14	15	15 750	16 340	0,11%
TOTAL		7 208 012	7 341 225	48,51%
BTZ				
BTZC01 11-10-16	100	55 030	73 816	0,49%
BTZC02 11-10-16	100	54 780	73 670	0,49%
BTZC03 11-10-16	100	54 530	73 524	0,49%
BTZC04 11-10-16	400	217 120	293 516	1,94%
TOTAL		381 460	514 526	3,40%
TOTAL OBLIGATIONS ET V. ASSIMILEES		12 548 494	12 899 939	85,24%
TITRES OPCVM		849 893	899 334	5,94%
AL AMANAH OBLIGATAIRE	5074	509 262	515 209	3,40%
FCP PROPARGO	133	133 000	171 371	1,13%
SICAV ENTREPRISE	2033	207 631	212 753	1,41%
TOTAL PORTEFEUILLE-TITRES		13 398 387	13 799 273	91,18%

4-1.2. Placements monétaires et disponibilités

Cette rubrique est arrêté au 31 décembre 2011 à 1,331,005 dinars reparti comme suit :

DÉSIGNATION	Nbre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2011	% Actif
PLACEMENTS MONÉTAIRES				
Placements bancaires		1 100 000	1 106 748	7,31%
CT BIAT 09-10-2012	100	100 000	100 958	0,67%
CT BIAT 17-12-2012	300	300 000	300 686	1,99%
CT BIAT 23-10-2012-1	500	500 000	504 134	3,33%
CT BIAT 03-12-2012	100	100 000	100 376	0,66%
CT BIAT 14-11-2012	100	100 000	100 594	0,66%
TOTAL PLACEMENTS MONÉTAIRES		1 100 000	1 106 748	7,31%
- DISPONIBILITES		224 257	224 257	1,48%
TOTAL GÉNÉRAL		1 324 257	1 331 005	8,79%

4-1.3. Autres Actifs :

Les autres actifs sont arrêtés au 31 décembre 2011 à **3.996** dinars, correspondant à des retenus à la source sur B.T.A.

4-1.4 Passif Exigible :

Les dettes de la Société **Millenium Obligataire SICAV** s'élèvent au 31 décembre 2011 à **38.612** dinars, détaillées comme suit :

IMPOTS A PAYER	1 033
COMMISSAIRE AUX COMPTES	10 961
GESTIONNAIRE (4 TR 2011)	19 867
CMF (REDEVANCES & PUBLICATIONS)	2 149
CHARGES A PAYER	28
Dépositaire B.I.A.T (4 TR 2011)	4 574
Total	38 612

4-1.5 Capital :

Ce poste est arrêté au 31 décembre 2011 à **14.600.472** dinars, détaillé comme suit :

Capital social au 31 décembre 2011	14 301 200
Sommes non distribuables de l'exercice	- 25 182
Résultat non distribuable de l'exercice clos	324 453
Capital au 31 décembre 2011	14 600 472

4-1.6. Capital Social

Le capital social, arrêté au 31 décembre 2011 à **14.301.200** dinars a évolué, depuis le 1^{er} janvier 2011, comme suit :

Capital au 31 Décembre 2010

Montant	14 396 300
Nombre de titres	143 963
Nombre d'actionnaires	747

Souscriptions réalisées

Montant	32 244 900
Nombre de titres émis	322 449
Nombre d'actionnaires nouveaux	326

Rachat effectués

Montant	-32 340 000
Nombre de titres rachetés	-323 400
Nombre d'actionnaires sortant	233

Capital au 31 décembre 2011

Montant	14 301 200
Nombre de titres	143 012
Nombre d'actionnaires	840

4-1.7. Sommes non distribuables de l'exercice :

Cette rubrique est est arrêtée au 31 décembre 2011 à **(25.182)** dinars, détaillée comme suit :

Résultat non distribuable de l'exercice :

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(16 274)
Variation des plus (ou moins) values réalisées/ces de titres	(3 852)
Frais de négociation	(2 133)
	<u>(22 259)</u>

Régularisation des S.N.D

Régularisation des S.N.D sur souscriptions	681 552
Régularisation des S.N.D sur rachats	(684 475)
	<u>(2 923)</u>

Sommes non distribuable de l'exercice (25 182)

4.2. Note explicatives Etat de résultat**4-2.1. Revenus du portefeuille titres:**

Les revenus du portefeuille-titres totalisent au 31 décembre 2011, **565.365** dinars détaillés comme suit :

DESIGNATION	DU 01/01/2011 AU 31/12/2011	DU 01/01/2010 AU 31/12/2010	Variation en dinars
Intérêts sur obligations et V. assimilées Etat (échus)	332 271	332 540	(270)
Intérêts sur obligations et V. assimilées Etat (potentiels)	(21 090)	(2 020)	(19 070)
Intérêts sur obligations et V. assimilées sociétés (échus)	247 075	347 739	(100 664)
Revenus des titres OPCVM	7 109	30 104	(22 995)
	565 365	708 363	(142 998)

4-2.2. Revenus des placements monétaires :

Le total de ce poste s'élève au 31 décembre 2011 à **73.724** dinars et présente le montant des intérêts courus

DESIGNATION	DU 01/01/2011 AU 31/12/2011	DU 01/01/2010 AU 31/12/2010	Variation en dinars
Revenus des bons de trésor échus	0	26 759	(26 759)
Revenus des bons de trésor potentiels	0	(15 782)	15 782
Revenus des certificats de dépôt échus	3 420	18 201	(14 781)
Revenus des comptes de dépôt	273	17 283	(17 009)
Revenus des autres placements monétaires échus	70 944	152 768	(81 824)
Revenus des autres placements monétaires potentiels	(913)	(86 109)	85 196
	73 724	113 120	(39 395)

4-2.3. Charges de gestion des placements :

Le total de ce poste s'élève au 31 décembre 2011 à **92.100** dinars .

DESIGNATION	DU 01/01/2011 AU 31/12/2011	DU 01/01/2010 AU 31/12/2010	Variation en dinars
REMUNERATION DU DEPOSITAIRE	17 317	20 412	(3 095)
REMUNERATION DU GESTIONNAIRE	74 784	91 395	(16 611)
	92 100	111 806	(19 706)

4-2.4. Autres charges d'exploitation :

Le total de ce poste s'élève au 31 décembre 2011 à **31.743** dinars .

DESIGNATION	DU 01/01/2011 AU 31/12/2011	DU 01/01/2010 AU 31/12/2010	Variation en dinars
Redevance C.M.F	15 844	19 363	(3 519)
Rémunération commissaire aux comptes	14 000	14 000	0
Publicité et publications	601	601	(0)
Agios, frais bancaires et autres charges	72	59	13
Impôts et taxes	1 226	1 865	(639)
	31 743	35 889	(4 146)

4-2.5. Sommes distribuables :

Le total de ce poste s'élève au 31 décembre 2011 à **495.190** dinars .

DESIGNATION	DU 01/01/2011 AU 31/12/2011	DU 01/01/2010 AU 31/12/2010	Variation en dinars
RESULTAT D'EXPLOITATION	515 246	673 788	(158 542)
REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION:			
Régularisation du résultat dist./souscriptions	652 106	1 277 034	(624 927)
Régularisation du résultat dist./rachats	(672 162)	(1 413 530)	741 368
Total REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPL.	(20 055)	(136 496)	116 441
Sommes distribuables de l'exercice	495 190	537 292	(42 102)

Note N° 5 : Autres Informations

Données par action et ratios pertinents au 31 décembre 2011 :

Données par action :	DU 01/01/2011 AU 31/12/2011	DU 01/01/2010 AU 31/12/2010	DU 01/01/2009 AU 31/12/2009
Revenus des placements	4,469	5,706	5,972
Charges de gestion des placements	- 0,644	- 0,777	- 0,737
Revenus nets des placements	3,825	4,930	5,235
Autres charges	- 0,222	- 0,249	- 0,242
Résultat d'exploitation (1)	3,603	4,680	4,993
Régularisation du résultat d'exploitation	- 0,142	- 0,952	- 0,853
Sommes distribuables de l'exercice	3,460	3,728	4,140
Variation des plus (ou moins) valeurs potent./titres	- 0,114	0,426	0,354
Plus (ou moins) valeurs réalisées/cession de titres	- 0,027	- 0,348	- 0,064
Frais de négociation de titres	- 0,015	- 0,057	- 0,030
Résultat non distribuable de l'exercice (2)	- 0,156	0,021	0,260
Résultat net de l'exercice (1+2)	3,447	4,701	5,253
Résultat non distribuable de l'exercice	- 0,156	0,021	0,260
Régularisation du résultat non distribuable de l'exercice	- 0,020	- 0,617	0,182
Somme non distribuable de l'exercice	- 0,176	0,596	0,442
Distribution de dividendes	3,730	3,955	4,350
Valeur liquidateur	105,555	105,986	106,240
Actif net moyen	15 828 972	19 453 519	20 669 740
Ratio de gestion des placements			
Charges / Actif net moyen	-0,58%	0,57%	0,58%
Autres charges/ Actif net moyen	-22,20%	0,18%	0,19%
Résultat distribuable de l'ex../Actif net moyen	3,13%	2,76%	3,24%

Rapport Général

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de **Millenium Obligataire SICAV**, comprenant le bilan au 31 Décembre 2011, ainsi que l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et les notes aux états financiers. Ces états financiers font ressortir un actif net de 15.095.662 pour un capital de 14.600.472 Dinars et une valeur liquidative égale à 105,555 Dinars par action. Les états financiers de la société au 31 décembre 2010 ont été audités par un autre auditeur membre de l'ordre des experts comptable de Tunisie dont le rapport en date du 26 mars 2010 exprime une opinion sans réserve sur ces derniers.

I- Responsabilité du Conseil d'Administration dans l'établissement et la présentation des états financiers

La Direction de la société est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément à la loi relative au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

II- Responsabilité du Commissaire aux Comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

III- Opinion

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de **Millenium Obligataire SICAV** ainsi que des résultats de ses opérations pour l'exercice clos le 31 décembre 2011 conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

IV- Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance, avec les états financiers annuels, des informations fournies dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels.

Comme il ressort des états financiers, l'actif net de Millenium Obligataire SICAV est employé, à la date du 31 décembre 2011 dans des valeurs mobilières et dans des liquidités respectivement à raison de 91,18% et de 8,79% ce qui est en divergence avec les limites de 80% et 20% fixées par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 en matière de composition du portefeuille de la SICAV.

De même, il est à noter que l'actif net de Millenium Obligataire SICAV est employé, à la date du 31-12-2011 dans des titres émis par des organismes de placement collectif à hauteur de 5,96% ce qui est en dépassement de la limite de 5% de l'actif net fixé par l'article 2 du décret 2001-2278 portant application des dispositions de l'article 29 du code des OPCVM en matière d'emploi de l'actif net en titres OPCVM.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que

nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.

**Le commissaire aux comptes:
Lamjed Ben Mbarek**

Rapport Spécial

En application des articles 200 nouveau et suivants et 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations réalisées au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2010.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas, de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues à travers nos procédures d'audit, leur caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt lié à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A. Conventions et opérations réalisées avec les Sociétés du Groupe et les Parties Liées durant les exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie en 2011 :

La convention de gestion conclue le 28 juin 2001 avec la C.G.F, pour une période égale à une année renouvelable par tacite reconduction, qui a été autorisée par votre conseil d'administration en date du 20 juin 2001, s'est poursuivie au cours de l'exercice 2011 elle prévoit le paiement :

- D'une commission de gestion, au titre du service de gestion administrative et financière ainsi que de gestion du portefeuille, hors taxes, égale à 0,4% de l'actif net moyen de Millenium Obligataire SICAV , payable trimestriellement et à terme échu. Pour le présent exercice, cette commission s'est élevée à 74.784 dinars T.T.C.
- D'une commission de courtage fixée à 0,3% hors taxes pour les transactions en bourse (négociation et enregistrement).

B. Conventions et opérations nouvellement réalisées avec les Sociétés du Groupe et les Parties Liées

Votre Conseil d'Administration ne nous a pas tenus informés de conventions et opérations nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2011

Par ailleurs, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 du code des sociétés commerciales..

**Le commissaire aux comptes:
Lamjed Ben Mbarek**